



Nouméa, le 25 octobre 2023

Courrier d'alerte internationale

relatif à la situation en Kanaky Nouvelle-Calédonie

Monsieur, Madame,

Nous nous permettons de vous écrire car nous sommes profondément préoccupés par la situation actuelle en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Les événements récents montrent une démarche inadmissible de recolonisation de la part de la France, notre puissance administrante. Nous attirons votre attention sur trois éléments d'importance nécessitant une action internationale et une vigilance constante.

1. **La tenue de la troisième consultation référendaire** en Kanaky-Nouvelle-Calédonie le 12 décembre 2021, imposée par l'État français en avance d'une année sur le calendrier de l'Accord de Nouméa, continue de susciter de profondes inquiétudes. Malgré les appels du Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS), de la mouvance indépendantiste et de nombreux Calédoniens en faveur d'un report motivé par les circonstances exceptionnelles générées par la pandémie de la Covid-19, cette décision a confronté la population kanak et océanienne à des défis majeurs en particulier à des pertes en vies humaines et des difficultés pour organiser des cérémonies funéraires traditionnelles. L'État français a mené cette consultation, intervenant dans la campagne et incitant les électeurs à faire sans le peuple kanak, alors même que les meetings de campagne étaient interdits. Ainsi, cette consultation a abouti à une faible participation par rapport aux deux premières¹. Sachez que plus de 56 % des Calédoniens ont répondu à l'appel du FLNKS en décidant de ne pas y prendre part. Cette participation nettement inférieure aux consultations précédentes remet en question la légitimité du processus, d'autant plus que cette consultation fait actuellement l'objet d'une procédure de contestation à l'ONU en vue de la saisine de la Cour internationale de Justice.

Il est essentiel de rappeler que la Kanaky-Nouvelle-Calédonie est engagée dans un processus de décolonisation conformément à l'Accord de Nouméa de 1998, lequel prévoit à son échéance trois consultations référendaires pour permettre aux Calédoniens de déterminer leur avenir dans un destin commun. La résolution de l'Assemblée générale de l'ONU n° A/AC.109/2022/L.22 du 16 juin 2022 sur la question de la Nouvelle-Calédonie a rappelé au point 10 à la Puissance administrante qu'elle s'était « *engagée à donner au peuple de Nouvelle-Calédonie les moyens de décider de son futur statut lors d'un processus d'autodétermination équitable, crédible, démocratique et transparent* »², que n'a permis ni le calendrier retenu, ni l'intervention permanente de l'État français dans le débat.

¹ Résultats des consultations référendaires : 2018 : NON à 56,67% et OUI à 43,33% - 2020 : NON à 53,26% et OUI à 46,74% - 2021 : NON à 96.50 % et OUI à 3.50 % - sources : www.interieur.gouv.fr/

² <https://larje.unc.nc/fr/la-resolution-de-lonu-du-16-juin-2022-sur-la-question-de-la-nouvelle-caledonie/>



2. **La modification du périmètre du corps électoral** citoyen proposée par l'État français dans son "document martyr" ayant vocation du point de vue de la puissance administrante à constituer la base d'un futur accord post-Nouméa n'est ni plus ni moins qu'une volonté politique de réactiver le peuplement de notre pays visant à rendre minoritaire le peuple kanak. La citoyenneté calédonienne visait à construire autour du peuple kanak colonisé un destin commun avec les Français de toutes origines, affluents de la colonisation, fondement d'un peuple calédonien partageant les mêmes droits et devoirs. Le projet de l'État français souhaite permettre à tout Français arrivant ayant de 5 à 10 ans de résidence de voter aux élections du pays, remettant en cause les équilibres patiemment négociés en 1998. Cette stratégie sournoise constitue une démarche que nous pourrions qualifier de "**MESSMER 2.0**"³ et nous rappelle un temps où était scandé à Nouméa « *qu'il faut faire du blanc* »⁴. Elle détruit la notion de peuple calédonien et même l'existence d'un peuple propre au pays. Cette tentative de manipuler la composition du corps électoral et par ailleurs la représentation institutionnelle future provinciale est une menace directe pour le droit à l'autodétermination du peuple kanak, qui est au cœur du processus de décolonisation défini par l'Accord de Nouméa. Pour rappel, conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2625 (XXV), en date du 24 octobre 1970, et du plan d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (35/118 § 8) précisant que « *les Etats Membres adopteront les mesures nécessaires pour décourager ou prévenir l'afflux systématique dans les territoires sous domination coloniale d'immigrants et de colons venus de l'extérieur, qui bouleverse la composition démographique de ces territoires et peut être un obstacle majeur l'exercice véritable du droit à l'autodétermination et à l'indépendance par les habitants de ces territoires.* ».

3. **La volonté de l'État de militariser la Nouvelle-Calédonie** soulève de sérieuses inquiétudes. Les annonces récentes d'Emmanuel Macron concernant le déploiement de militaires supplémentaires et d'investissements massifs dans l'arsenal militaire en Kanaky-Nouvelle-Calédonie ne semblent pas être en accord avec les principes de décolonisation et de paix. En effet, en juillet dernier, le Président Macron a annoncé « *plus de 200 militaires en plus et plus de 150 millions d'euros (18 milliards de francs) d'investissement en plus pour nos armées ici* »⁵. Il a souligné l'importance stratégique de la Nouvelle-Calédonie dans l'axe indopacifique, décrivant cet événement comme une étape significative pour la France dans cette région. Le Président Macron a notamment mentionné les avions de chasse Rafale et les exercices inédits auxquels la France participe dans la région. Cette décision de renforcer la présence militaire en Kanaky-Nouvelle-Calédonie est préoccupante, car elle est perçue

³ <http://unioncaledonienne.com/?popuppress=la-lettre-de-pierre-messmer>

⁴ 1970 : Le maire de Nouméa, Roger Laroque, proclame, deux ans avant Pierre Messmer: « Il faut faire du Blanc ».

⁵ <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvelcaledonie/emmanuel-macron-a-nouvelle-caledonie-la-1ere-je-vais-ouvrir-des-chemins-d-avenir-mais-il-faut-le-faire-de-facon-consensuelle-1416461.html>



comme une tentative d'accroître le contrôle, voire de réprimer, au lieu de favoriser un dialogue constructif et de respecter les droits du peuple kanak.

Cette militarisation pourrait potentiellement créer des tensions et des risques pour la stabilité de la région Pacifique. Cette position adoptée par la France suggère une forme de recolonisation de Kanaky-Nouvelle-Calédonie. C'est à notre sens une orientation en opposition aux principes fondamentaux d'autodétermination, de décolonisation et d'émancipation inscrits dans l'Accord de Nouméa de 1998. Pour rappel, la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU proclame la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les normes du droit international.

Nous ressentons une profonde inquiétude quant aux actes impérialistes de notre puissance administrante, qui semblent refléter un mépris évident envers les accords passés et les droits du peuple kanak en matière d'autodétermination. L'histoire de la Nouvelle-Calédonie est marquée par la colonisation, les conflits et les accords qui ont été ratifiés pour mettre un terme aux violences et instaurer une transition pacifique vers un avenir choisi par le peuple calédonien, à savoir celui d'un "*contrat social entre toutes les communautés vivant en Nouvelle-Calédonie, et un partage de souveraineté avec la France, en vue d'une pleine souveraineté.*"⁶

Il est impératif que la communauté internationale soit tenue informée et intervienne à tous les niveaux pour garantir le respect des accords et des principes démocratiques établis dans le cadre du processus de décolonisation en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. **La recolonisation en cours est une violation manifeste de ces engagements et il est primordial de prendre des mesures préventives pour éviter toute escalade de la situation.**

Nous lançons un appel à votre soutien en faveur des efforts visant à mettre un terme à la recolonisation de Kanaky-Nouvelle-Calédonie et à préserver le droit du peuple autochtone et des Calédoniens à l'autodétermination dans la continuité des accords passés. La France doit être rappelée à ses obligations internationales et il est essentiel que la communauté internationale exerce une pression significative afin de permettre à Kanaky-Nouvelle-Calédonie de façonner son propre avenir.

Nous espérons vivement que vous prendrez des mesures pour porter nos préoccupations à l'échelle internationale et que vous contribuerez à une résolution pacifique et équitable de la situation en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. La France doit être rappelée à ses responsabilités envers le peuple kanak, et il est fondamental que la communauté internationale s'engage activement en vue de garantir le respect des accords et des principes de décolonisation. Nous devons constamment prendre en considération les aspirations de nos citoyens, accepter les devoirs que l'Histoire nous impose, être en phase avec les évolutions de notre époque, et avancer avec détermination en nous appuyant sur nos succès passés.

⁶ Ibidem



Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance pour l'attention que vous portez à cette requête. Nous demeurons disponibles pour des échanges plus approfondis et sommes prêts à collaborer en vue d'une solution pacifique à la situation actuelle dans notre pays.

Respectueusement,

Rassemblement Démocratique Océanien



Le Rassemblement Démocratique Océanien (RDO)

Laurie HUMUNI



La Dynamik Unitaire Sud (DUS)

Jean-Marie AYAWA



L'Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE)

André FOREST



Le Parti Travailleiste (PT)

Marie-Pierre GOYETCHE



Le Mouvement d'Union Calédonienne (UC)

Dominique FOCHI